

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE CONSTITUTIVE
DU 13 MARS 2018
DE L'ASSOCIATION CULTURECOM.NE**

L'Assemblée constitutive s'est tenue à Neuchâtel et a débuté à 9h.

Présent-e-s: Lena Brina, Louison Bühlmann, Valérie Chatelain, Benoît Frachebourg, Vincent Held, Patrice Neuenschwander, Cyril Tissot, Cila Zecevic

Mme Lena Brina est élue comme présidente de séance et désignée comme secrétaire de séance à l'unanimité; elle est chargée de la rédaction du procès-verbal.

La présidente de séance passe à l'ordre du jour:

Ordres du jour: 1) Les statuts de l'association;
2) Les tâches du comité de l'association;
3) La cotisation annuelle de l'association;
4) Divers

1) Les statuts de l'association

Après examen, les statuts de l'association sont adoptés par les membres présents à l'unanimité.

2) Les tâches du comité l'association

Les tâches de l'association sont réparties comme suit:

- Président : Benoît Frachebourg
- Trésorier: Vincent Held
- Membres: Cila Zecevic, Valérie Chatelain et Louison Bühlmann

Par ailleurs, il est décidé que les délégué.e.s aux affaires culturelles des Villes de La Chaux-de-Fonds et de Neuchâtel, ainsi que le/la délégué.e aux affaires touristiques de la Ville de Neuchâtel pourront prendre part aux séances du comité, à titre de membres consultatifs.

3) La cotisation annuelle de l'association

Il est décidé qu'une cotisation annuelle de 50.– francs sera demandée.
Membre de soutien dès 100.– francs.

4) Divers

1. Le président et le trésorier sont chargés d'ouvrir un compte bancaire au nom de l'Association auprès de la BCN, à Neuchâtel.
2. Les signatures autorisées pour l'ouverture du compte sont : MM. Frachebourg et Held
3. Les signatures autorisées pour les mouvements sur le compte sont: MM. Frachebourg et Held

L'Assemblée constitutive se clôt à 11h.
Neuchâtel, le 14 mars 2018

La Présidente-secrétaire de séance:

Le Président de l'Association Culturecom.ne:

